

APLCPGE

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DES LYCEES A
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES
ECOLES**

Président

Michel BOUCHAUD

LYCEE MONTAIGNE
118, cours Victor Hugo
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 91 10 10
Fax : 05 56 33 66 95

michel.bouchaud@ac-bordeaux.fr

Vice-Président

Patrice CORRE

LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS

Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21

patricecorre.h4@gmail.com

Secrétaire

Dominique MONTAGNE

LYCEE JEAN JAURÈS
17, rue Ruinart de Brémont
51095 REIMS Cedex
Tél : 03 26 40 22 50
Fax : 03 26 40 00 66

dmontagne@ac-reims.fr

Trésorière

Gisèle TARNOT

Proviseure honoraire
19, rue de la Couture
17620 ST-JEAN d' ANGLE
Tél : 06 29 60 15 88

gisele.tarnot@gmail.com

Secrétaire-adjoint

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT

Proviseur-adjoint honoraire
4 rue de la Plaine
75020 PARIS
Tél : 06 75 79 54 58
aplcpge@noos.fr

Bulletin diffusion

François BECKRICH

LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
fbeckrich@hotmail.com

BULLETIN N° 67
Juin 2012



« Rien de plus grand ne s'est accompli dans le monde sans passion »

Friedrich Hegel

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.

Lycée Louis le Grand

123, rue Saint-Jacques

75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

<http://aplcpge.free.fr>

SOMMAIRE DU N°67

Éditorial du Président	pages 3-4
Le Bureau du mercredi 11 avril	pages 5-10
Le Bureau du mercredi 30 mai	pages 11-14
Le Conseil d'Administration du mercredi 6 juin à HEC	pages 15-18
Nouvelles des académies	pages 19-23
Le point sur les groupes de travail nationaux de rénovation des CPGE :	
Filière littéraire	pages 24-27
Filière économique	page 28
Filière scientifique	pages 29-32
Tribune libre : pour des indicateurs de résultats en CPGE	pages 33-37
Propositions pour une nouvelle communication de l'APLCPGE	pages 38-39
Composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'APLCPGE	pages 40-41
Liste des correspondants académiques	page 42
Les statuts de l'APLCPGE.....	pages 43-44
Fiche d'adhésion à l'APLCPGE	page 45
Le site internet de l'APLCPGE	page 46



ÉDITORIAL

Très chers collègues,

Annoncé depuis quatre ans, le comité de suivi et de concertation des classes préparatoires a été enfin installé en décembre 2011 par Patrick Hetzel, Directeur de la DGESIP, avec comme première perspective, la préparation de rentrée que nous devons organiser pour les bacheliers issus de la réforme du Lycée. Sans attendre et dès le mois de janvier 2012, trois groupes de pilotage, un pour chacune des trois filières, économique et commerciale, littéraire et scientifique, ont entamé leurs travaux respectifs, auxquels participent plusieurs membres de notre association au travers des nombreuses commissions qui ont vu le jour. Appelés à participer dans ces réunions en tant qu'expert, ils y exposent les préconisations que nous avons élaborées tout dernièrement, dans les ateliers puis en séance plénière, lors de notre dernier congrès. Les échanges mettent inmanquablement à jour les contraintes que font peser les craintes portant sur les horaires dévolus aux différentes matières alors que sont principalement en jeu les incidences de la réforme du Lycée, la poursuite de l'ouverture sociale de nos formations et l'attractivité de nos formations dans un contexte économique qui supporte mal l'existence de places vacantes dans certaines classes.

Les programmes, les horaires et l'organisation des CPGE

Les commissions ont temporairement cessé leur exercice durant la période électorale alors qu'elles sont loin d'avoir mené à bien leurs travaux. Certes la révision des programmes est en cours et ne devrait pas connaître de retards compromettants. En revanche, la semestrialisation de la première année, la mobilisation des moyens autour d'un premier semestre conçu comme une rampe de lancement permettant d'accompagner les nouveaux étudiants à l'entrée dans le Supérieur, l'enseignement des langues vivantes dans leur organisation et l'agencement de nouvelles initiatives encadrées sont autant de sujets pour lesquels nous sommes encore loin du but, sauf à considérer que chacun fera à sa guise... Une reprise rapide des activités est indispensable pour que soit convenablement préparée la rentrée 2013.

Les assises de l'enseignement supérieur

Non sans raison, le Gouvernement entend accorder une priorité majeure à ce que l'on nomme désormais l'École du socle auquel pourra succéder un nouvel ensemble constitué par le Lycée et la Licence (le fameux Bac-3, Bac+3) comme préalable à l'accès aux titres d'ingénieur et aux grades supérieurs (master et doctorat). Ce redécoupage systémique appelle à ce que soient correctement positionnées et reconnues les classes préparatoires au sein du segment Licence. Nos formations accueillent tous les ans près de 40 000 bacheliers en première année, étudiants qu'elles conduisent ensuite très massivement en Grande École ou en troisième année à l'Université. Ce fait peu contestable leur confère une grande légitimité pédagogique dans la sécurisation des parcours à l'entrée dans l'Enseignement supérieur. C'est pourquoi, nous allons nous préparer à intervenir et le souligner lors des Assises de l'Enseignement supérieur, en montrant en quoi notre modèle

s'avère capable de promouvoir l'essentiel de ses étudiants vers un grade ou un titre décerné cinq ans après le baccalauréat. Si l'on veut bien se souvenir que la donnée de 40 000 unités recouvre plus que largement la pointe du diamant constituée par les meilleurs élèves des lycées (qui sont loin de tous poursuivre en prépa), on conçoit que notre organisation pédagogique puisse inspirer d'autres pratiques dans l'enseignement supérieur.

Je vous propose, cher (e) Collègue, que notre association se donne comme tâche la constitution d'un dossier de référence, que nous soumettrons au Gouvernement et qui traitera de toutes les questions qui concernent les classes préparatoires au sein de la Licence. Cela concerne,

- la place des CPGE (et des CPËS) dans l'enseignement supérieur, notamment au sein du segment Licence
- leur rôle dans l'égalité des chances
- leur organisation spécifique qui fonde leur cohérence et leur efficacité
- les nouvelles relations avec les autres institutions universitaires, notamment les IDEX et les PRES (exemple HIV-PSL) (1)
- les évolutions stratégiques envisageables (vers un bloc opérationnel de programme propre qui assure la sécurisation du financement des CPGE)

Comme l'a retenu, lors de sa réunion le 6 juin à HEC, le conseil d'administration, notre prochain congrès aura à traiter toutes ces questions, si cruciales pour la promotion des classes préparatoires aux grandes écoles.

Au moment de terminer cet éditorial, j'adresse, au nom de tous, un amical salut à tous nos collègues qui prennent une retraite qu'on leur souhaite heureuse après qu'ils aient tant contribué à l'activité de notre association et au rayonnement de nos formations. Notre amitié vous accompagne tous Joël Vallat, Pierre-Jean Bravo, Dominique Montagne, Gisèle Tarnot, François Pilet, Gil Cazenave, Jean-Louis Coppere, Jacques Frizon et Pierre Bihel.

Très cordialement à vous tous, et bonnes vacances.

Michel Bouchaud
Président de l'APLCPGE

(1) : On consultera avec intérêt ce nouveau dispositif très prometteur sur www.parissciencesetlettres.org

REUNION DU BUREAU

au Lycée Henri IV

le mercredi 11 avril

1. GROUPES DE TRAVAIL SUR LA RENOVATION DES CPGE : ECHANGES D'INFORMATIONS

Ces groupes de travail sont pilotés par un comité de concertation et de suivi, mais que Patrick HETZEL (candidat aux législatives) ne pilote plus. Claude BOICHOT a par ailleurs vu son mandat prolongé jusqu'au 18 juin 2012. Les IGEN dans ce contexte ont donc repris de l'influence.

1.1 Filière Economie.

Commission composée de 10 personnes, dont 2 de l'APHEC. Pas de surprise, sauf l'APHEC qui propose une épreuve orale supplémentaire d'admissibilité au premier groupe en langues pour les écoles de commerce. Or l'oral apparaît plus discriminant socialement que l'écrit et les modalités d'organisation risquent par ailleurs d'être difficiles. Le distinguo LV1 LV2 disparaîtrait. L'APHEC craint que ce soit l'occasion de récupérer des moyens. L'épreuve de compréhension orale serait possible. Pour l'APHEC, la LV1 commencée plus tôt serait obligatoirement mieux maîtrisée, cet oral dans le cadre de l'écrit se justifierait, les GE étant très orientées vers les langues.

Michel BOUCHAUD pense que la disparition de la distinction LV1-LV2 supprimerait beaucoup de postes. L'oral de 1er groupe serait le moyen de maintenir la LV1 (à l'oral) et la LV2 seulement à l'écrit...

Les propositions pédagogiques viennent en fait de l'APLCPGE, les autres associations apparaissant avoir des préoccupations souvent corporatistes. Quant au décret de 1995, il définit le quota des colles, mais pas leur utilisation, ce qui peut permettre des initiatives en particulier en langues où un semestre d'adaptation apparaît très utile.

Une épreuve de TIPE est aussi proposée, même si ceux-ci sont souvent détournés : les professeurs et les familles y interviennent beaucoup trop. Le rapport de TIPE pourrait être le départ d'un entretien sur un thème assez large.

Pour les ECT, l'APHEC souhaite maintenir un interclassement absolu mais les autres membres de la commission sont moins attachés à cette modalité. En revanche, il faudrait assurer que les ECT puissent dans les 6 mois se réorienter vers un BTS. Ceci augmenterait le recrutement en désangoissant des élèves issus de milieux défavorisés. D'autres modalités allant dans le même sens pourraient être inventées. Cela permettrait d'enrayer peut être la rétention dans certains lycées des bons élèves de terminale STG pour ECT, dirigés plutôt vers les BTS de l'établissement.

Actuellement tous les élèves d'ECT intègrent dans des écoles, ou peuvent rejoindre des filières d'IAE à l'université. La mise en œuvre des ECTS prévue en BTS, est toutefois à mettre en œuvre, gros travail compte tenu de la variété des BTS... A noter qu'à Rennes il y a une demande de l'Université d'intégrer les DUT dans les conventions ECTS.

1.2 Filière Lettres (Patrice CORRE)

Les ENS étaient absentes à la commission... (La directrice de l'ENS d'ULM serait en attente de mutation). La nouvelle commission avec les ENS doit avoir lieu le 12 avril (lendemain du bureau).

Les B/L qui disposent d'une association de professeurs par matière (pour 20 classes en France.. !) ne veulent pas de fusion avec les A/L.

Un rapprochement entre les filières pourrait toutefois être envisagé sans perte de spécificité. Les B/L sont désavantagés par rapport aux A/L pour les écoles de commerces pour des raisons de forme d'épreuves.

L'APLCPGE demande une simplification des épreuves pour une formation généraliste poussée et non une formation de spécialistes (en faible nombre) comme le souhaiteraient les associations de professeurs qui proposent une multiplicité d'options. Or cette diversité d'option rompt l'égalité des chances entre les prépas elle est par ailleurs très coûteuse. Les programmes doivent être aussi moins ambitieux : l'objectif des classes de B/L n'est pas de sélectionner la pointe de la pyramide...

L'absence d'instance d'arbitrage a fait perdre beaucoup de temps à la commission.

Il est signalé que les élèves préparant Ulm réussissent mieux à l'écrit à l'ENS de Lyon que les élèves qui préparent exclusivement cette école. Michel BOUCHAUD a proposé d'augmenter la taille des listes, mais sans être entendu.

Patrice CORRE rappelle que le nombre de candidatures aux CPGE A/L est en baisse (comme pour MPSI et PCSI). Il y a en effet des propositions d'études concurrentes : les IEP et certaines formations en fac très intéressantes.

Les Chartes proposent de supprimer les dictionnaires pour la version, afin de garder une spécificité... En effet les chartistes ne peuvent pas se présenter aux mêmes épreuves que les A/L ayant moins d'heures de préparation. Les IEP seraient en train de travailler sur un concours commun à bac +1 avec la possibilité offerte à bac +2 de s'y présenter. Ils ont refusé d'intégrer la BEL.

L'APLCPGE est intervenue sur les aspects de coût de la filière.

Concernant les options très dispendieuses en section littéraires, dans le cadre très contraint d'une DHG, un membre de l'APLCPGE a proposé la fermeture de 20 heures (sur 182h) d'options à son CA qui les a votées : ces heures profitent aux meilleurs élèves peu nombreux. Mais les IGEN ont demandé à restaurer 14H d'option sur les 20H supprimées... une dispersion de moyens, tout comme la création de la préparation à l'anglais qui a dû être prévue dans les gros lycées parisiens pour absorber les élèves qui doivent préparer les nouvelles épreuves orales des ENS.

Avec cette multiplicité d'options, les emplois du temps sont difficiles à concevoir. Le cumul d'heures d'enseignement avec spécialités et des options devient difficile : un maximum d'heures d'enseignement devrait être imposé et contrôlé. Les 1er et le 2ème semestres d'hypokhâgne pourraient être organisés pour permettre des choix. Certains élèves démissionnent en disant ne « plus en pouvoir ».

Le cumul langues et culture antique et géographie sans concrétisation possible aux concours devrait être prohibé.

Il conviendrait aussi de garantir 28 semaines de formation avant les écrits en seconde année, ainsi que 4 semaines de cours avant les oraux.

Pour les Chartes, seul HIV prépare exclusivement sur le concours Chartes A. les autres proposent sur de petits effectifs un mélange A+B.

La filière B/L

Le programme est séduisant, mais les débouchés sont décevants pour cette filière qui recrute les meilleurs dossiers alors que les étudiants brillants n'intègrent pas de belles écoles de commerces auxquelles ils auraient pu prétendre via une ECS.

1.3 En Sciences : MP, PC, SI, PT.

Les discussions portent souvent exclusivement sur les programmes. L'UPS souhaitant ne rien changer, elle s'inquiète de l'évolution du niveau suite à la réforme du lycée. Les différences entre les lycées vont augmenter du fait de la réforme, et certains élèves risquent d'être asphyxiés... Un premier semestre d'adaptation apparaît inévitable pour éviter des abandons.

Patrice CORRE pense que les programmes sont assez vagues, les statistiques et les probabilités semblent être beaucoup plus compliquées que ne le pensent bien des professeurs de terminale S qui ne sont pas très bien formés sur ces domaines. (Ex : les intervalles de confiance...).

Les professeurs qui ont rédigé les nouveaux programmes du bac S semblent déçus au vu des interprétations très différentes de leur travail... et les commentaires de ces programmes ne précisent rien... volontairement semble-t-il.

L'utilisation de l'aide personnalisée sera aussi très variable entre approfondissement, d'où un creusement des écarts à craindre.

La première version des programmes des CPGE scientifiques est à fournir pour le 15 avril et la version définitive pour la fin décembre 2012.

1.4 Filière BCPST

Réunion à venir : le 13 avril 2012

2. NOUVEAUX ENJEUX POUR LE FORMAT CPGE + GE - PREPARATION DE LA JOURNEE A HEC

Un rendez-vous avec Vincent PEILLON (responsable du secteur éducation de François HOLLANDE) a été obtenu, par Michel BOUCHAUD et Patrice CORRE, pour aborder ces problèmes. Michel BOUCHAUD distribue une fiche qu'il va donner lors de l'entrevue. Le candidat François HOLLANDE pense que l'APLCPGE est un moyen de promotion sociale pour les filières d'élite.

Pour l'UMP, Bruno APPARU et Jean-François COPÉ ont affirmé leur opposition au système des CPGE...

Les propositions de Terra nova sont inquiétantes : elles témoignent de méconnaissances du secteur supérieur : CPGE mais aussi université.

Les IDEX de Bordeaux et de Toulouse sont en route, soutenus par les moyens conséquents qui sont alloués. Les CPGE pourraient devenir membres associés aux IDEX et aux PRES.

Deux cents classes à moins de 20 élèves ne peuvent à terme être viables (Cf. par exemple la CPGE de Périgueux). Les CPES sont à intégrer dans le dispositif.

Le renfort du pouvoir des recteurs qui décident des arbitrages budgétaires risque de se faire au détriment des CPGE en faveur des classes pré-bac. S'il faut maintenir les CPGE dans les lycées, il serait judicieux que leur budgétisation relève du supérieur pour éviter des choix inopportuns. Toutefois, si l'enseignement supérieur devait prendre en charge les CPGE, celles ci risqueraient d'être localisées dans le supérieur à l'université, perdant ainsi l'originalité des CPGE efficaces par leur encadrement qui en fait leur richesse. La discussion doit se placer sur le savoir faire des CPGE pour former les élèves post bac et les adapter à des filières d'excellence dans le supérieur.

Les CPGE et GE sont les filières d'excellence et supérieures de la France, les autres pays ont les leurs. Il ne faut pas perdre nos atouts ce terrain.

3. COMITE DE REDACTION POUR LE BULLETIN

Jean-François GUIPONT pense que la diffusion du bulletin devrait être plus rapide après les événements relatés. Une autre organisation est sans doute à prévoir : augmenter la périodicité avec un contenu moins lourd pour chaque numéro. La parution pourrait-elle se faire avec 5 à 7 numéros par an ?

Le bulletin est riche parce qu'il traite de l'actualité nourrie par Jean-François GUIPONT à partir en particulier des dépêches de l'AEF.

Hélas l'adhésion à l'AEF est financièrement inenvisageable : 6000 €... Deux pistes :

- La CGE pourrait aider l'APLCPGE pour un co-abonnement.
- Les associations de professeurs de CPGE pourraient aussi permettre ce co-abonnement.

Toutefois il faut constater que si la production du bulletin et sa mise en ligne sont rapides et réactives (48 heures), la rédaction des articles est en revanche souvent en retard, ce qui

ralentit le rythme des parutions. La relecture exclusive du président ne facilite pas non plus la production.

Un groupe de travail préparant le comité de rédaction : Sylve GAUTIER, André BECHERAND, Gisèle TARNOT, Jean-François GUIPONT, Dominique MONTAGNE Christiane BORREDON et Yannick LOISEAU, doit se réunir pour créer ce comité de rédaction qui ne comporterait pas que des membres du bureau. Ce comité aura pour mission de rédiger mais aussi de suivre et cadrer les rédacteurs. Il sera proposé au C.A. lors des journées d'HEC.

Vu également l'ampleur de la tâche du secrétariat, il pourrait être souhaitable que celle-ci soit répartie avec un coordonnateur secrétaire général. Sylve GAUTIER pense qu'un secrétariat général sur délégation du bureau pourrait gérer effectivement les tâches matérielles.

Dominique MONTAGNE déchargé du secrétariat (départ à la retraite en août 2012) se propose pour revivifier et moderniser le site internet à la rentrée du fait d'un temps plus important à y consacrer.

Sommaire du bulletin N° 67

Jean-François GUIPONT fait le point sur le contenu et les articles attendus.

4. ADHESION A SILLAGES.

Patrice CORRE a pris contact avec cette association qui développe des accès numériques à destination des élèves : cours exercices, interactifs, (un peu comme e-prep).

Cette adhésion est gratuite. Elle impose à l'APLCPGE d'assister aux réunions, ce qui permettrait à l'association de participer au développement de ce nouveau type de communication pédagogique.

SILLAGES vit de subventions, de recettes de conférences, séminaires, de subventions européennes.

5. QUESTIONS DIVERSES;

Nos partenaires institutionnels Thierry DEBAY, Hervé BIAUSSER, Pierre TAPIE, Louis VOGEL doivent être précisés en CA ou bureau.

Sylve GAUTIER annonce l'ouverture probable d'une CPGE ECE au Luxembourg en septembre 2013.

Un autre bureau aura lieu avant le C.A. aux journées d'HEC du 6 juin. Ce C.A. aux journées d'HEC du 6 juin regroupera C.A et correspondants régionaux.

Il est proposé un moment convivial à la suite du C.A. du 6 juin dans un lycée parisien pour le départ des collègues retraités de l'association, particulièrement nombreux cette année.

Le président fait état d'une demande d'informations de la part d'une association : la FEDEEH (Fédération étudiante pour une Dynamique Etude et Emploi avec un Handicap), pour un article qu'elle rédige concernant l'accueil des handicapés.

Le président fait état de la demande d'un journaliste d'ARTE qui souhaite assister à une réunion de bureau sans tournage. Le président propose un oui de principe dès lors que la qualité déontologique des journalistes a été validée.

Dominique MONTAGNE
Secrétaire de l'APLCPGE

REUNION DU BUREAU

au Lycée Henri IV

le mercredi 30 mai

Absents excusés : André Bécherand, Joël Bianco, Anny Forestier , Gisèle Tarnot, François Pilet

1. SITUATION DES CPGE DANS LES DIFFERENTES ACADEMIES.

Sylve GAUTIER fait état des contributions déjà reçues sur les différentes académies. Ces dernières sont hétérogènes sur la forme et le fond sauf pour les moyens (cf pages 19-23)

1.1. Moyens.

La question des moyens est systématiquement abordée dans toutes les académies

Michel BOUCHAUD rappelle que la priorité du nouveau gouvernement porte sur l'école et le collège. Il convient de veiller que dans le cadre de leurs nouveaux pouvoirs les recteurs ne procèdent pas à des inégalités flagrantes de traitement : suppression de classes, mais aussi création hasardeuses de sections (ex. filières TB créées).

Il y aura au plus 1000 postes à la rentrée 2012-13 qui ne sont pas prévus en CPGE.

Sylve GAUTIER a rencontré la DOS de son académie pour comprendre le mode de calcul de la DHG. Il serait intelligent de comparer les modalités d'attribution des heures en CPGE selon les académies.

La mise en correspondance des moyens attribués avec les options officiellement ouvertes peut être opportune en CPGE littéraires en particulier.

1.2 Candidatures.

Patrice CORRE rappelle que le nombre de premiers vœux en MPSI, PCSI et Lettres connaît une baisse. A contrario, les candidatures en ECS augmentent.

Le nombre de premiers vœux est toutefois en progression, ce qui traduit une augmentation du nombre de candidats, avec l'imprécision des formations qui induisent des fuites par des premiers vœux multiples sur des formations hors APB, SC.PO, Dauphine.

Les capacités d'accueil ont été revues à la baisse, dans la plupart des académies, en fonction du nombre des premiers vœux, de façon à ne pas faire apparaître de places vacantes.

2. RENOVATION DES CPGE

2.1 Travaux des commissions en charge de la rénovation des CPGE

Les réunions ont fait l'objet de comptes rendus, mais depuis les élections les nouvelles réunions ont été gelées.

Pour les CPGE littéraires, une commission locale s'est réunie au lycée Henri IV : les nouveaux oraux décidés par les ENS risquent d'augmenter la disparité entre les CPGE.

La multiplication des options particulières entre les ENS va à l'encontre des deux principes des CPGE :

- donner une formation générale,
- manifester un souci égalitaire en termes de moyens de préparation.

Certains inspecteurs généraux de Lettres suggèrent que des heures de colles des sections scientifiques soient récupérées pour abonder celles des littéraires qui ont moins d'heures prévues par les textes...

En CPGE scientifiques, l'UPS estime que le passage à 3 ans des CPGE est souhaitable compte tenu :

- des programmes de bac issus de la réforme, dont les contenus sont en régression,
- du 3, 5, 7 dans lequel les CPGE s'insèreraient jusqu'au niveau 3

L'UPS promeut fortement ce modèle. Des alliances se recomposent autour de cette idée.

Trois objections sont à mettre en exergue à cette dernière proposition :

- il convient penser aussi au niveau suivant, à savoir les Grandes Ecoles qui ont pour objectif un niveau Master en 3 ans ce qui ferait bac +6 et non bac +5,
- au niveau des moyens cette proposition est déconnectée de la réalité financière actuelle ou à moyens constants ; cela reviendrait à revoir le statut des professeurs
- pour des redoublants le cursus CPGE passerait à 4 ans !

Le travail doit en revanche porter sur l'adaptation du premier semestre.

Le modèle CPGE actuel dispose d'un argument fort : c'est celui qui réussit le mieux l'intégration dans l'enseignement supérieur.

La transformation de CPGE fragiles en CPES pourrait également constituer une réponse positive pédagogiquement et réaliste pour les moyens en gardant les points essentiels fondateurs des CPGE :

- des professeurs dédiés aux élèves,
- une formation générale et approfondie,
- des programmes et concours nationaux,

Il convient toutefois veiller à ce que les CPES donnent lieu à une évaluation reconnue au niveau universitaire, le lycée Henri IV travaille dans ce sens.

Les universitaires ne sont guère intéressés par les formations L1 et L2 et les délèguent volontiers aux PRAG. Les universitaires ont pour premier objectif la recherche.

Le modèle de 1995 en trois ans, peut faire l'objet d'un aménagement :

- des programmes différenciées entre classes étoile et non étoilées, modalité qui a fonctionné
- en CPGE littéraires les options de secondes années sont à restreindre et à rationaliser ce qui dégagerait des moyens également.

Le "Y" en CPGE scientifiques semble non remis en cause en tant que tel, mais les aménagements du premier trimestre pourraient en diminuer l'importance.

Le bureau décide de prendre des contacts avec les nouvelles équipes :

=> Une audience à la Ministre de l'Enseignement supérieur Geneviève FIORASO

=> Une audience à Vincent PEILLON, ministre, est à demander aussi.

=> Une audience auprès de M. de GAUDEMAR qui connaît bien les CPGE est à envisager également. Dans le nouveau gouvernement chaque pôle à un responsable de pôle désigné sauf dans l'éducation... M. de GAUDEMAR à Matignon aurait-il dans l'avenir un rôle de régulateur ?

Christian FORESTIER semble pressenti pour continuer d'être un acteur influent dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

3. BULLETIN N° 67.

La concurrence des outils d'information (« A4 », site, bulletin) est à gérer pour éviter les doublons.

4. EBAUCHE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.

4.1 Projet de communication dans l'association.

Sylve GAUTIER fait état des propositions du groupe de travail qui s'est tenu le 9 mai à Reims.

- élaboration d'un « A4 » mensuel de septembre à juin.
- 5 bulletins avec une ouverture rédactionnelle systématique des correspondants académiques,
- un interview dans chaque numéro réalisé par écrit.
- Le site assurerait alors le rôle de dépôt des contenus liés par l'A4 mensuel et mémorisés pour en garder la trace. Il permet aussi que certains liens soient réservés aux seuls adhérents.
- Si le bulletin doit être diffusé plus largement, il convient que les destinataires soient bien connus des rédacteurs. L'A4 mensuel permettait alors la diffusion d'informations plus confidentielles. Les articles doivent être rendus en temps et heure et assez rapidement. Le bulletin faisant le CR du congrès doit parvenir au plus tard un mois après ce dernier.

4.2 Modification de statuts à étudier.

La rentrée connaîtra les passations de responsabilités suite aux départs en retraite : secrétariat (Dominique MONTAGNE), trésorerie (Gisèle TARNOT).

Les évolutions conduisent à une montée en puissance des retraités actifs pour l'association. Si on souhaite voir des retraités actifs pour l'association, les statuts devront alors être aménagés.

Par ailleurs, Michel BOUCHAUD souhaite que la présidence intègre un second vice président, obligatoirement un provincial.

4.3 Calendrier de rentrée

Pour le C.A. de la rentrée scolaire des terrains d'accueil sont évoqués :

Rencontre EM Strasbourg les vendredi 5 et samedi 6 octobre 2012
aida.gharrech@em-strasbourg.eu

Rencontre ICN Nancy samedi 15 septembre 2012
www.icn-groupe.fr/prepa2012

- NANCY : 15 septembre
- BEM + MARSEILLE et PAU ? :
- STRASBOURG : début octobre. Gisèle TARNOT prend contact pour régler les possibilités d'accueil.

Ce C.A. de rentrée est capital pour le démarrage de l'activité de l'association avec en particulier les premiers éléments pour la mise en place du congrès. A la date du bureau le thème sera fonction de l'actualité politique.

***NDLR du 18 juin** : C'est l'EM Strasbourg qui accueillera le C.A. de rentrée, élargi aux correspondants académiques*

5. QUESTIONS DIVERSES.

Information sur le projet de création d'une section ECS au Luxembourg.

Sylve GAUTIER fait état d'une mission du recteur de Nancy-Metz pour l'ouverture d'une section ECS au Luxembourg en vue de la rentrée 2013-14.

Il tient à préciser que cette section ne devrait pas concurrencer des CPGE françaises voisines, le nombre actuel des élèves du Luxembourg qui viennent en France pour une CPGE ECS étant de quelques unités. Réciproquement, la CPGE Luxembourgeoise recrutera exclusivement des élèves du Luxembourg.

Dominique MONTAGNE
Secrétaire de l'APLCPGE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à HEC

le mercredi 6 juin 2012

1. LE POINT DANS LES ACADEMIES.

1.1 Les correspondants académiques.

Suite aux mutations, Jean-François GUIPONT fait le point des académies pour lesquelles il faut retrouver un correspondant.

CRETEIL : toujours pas de correspondant (très peu d'adhérents)

DIJON : Hélène RABATE qui arrive à Carnot se propose.

GRENOBLE : Alain MATTONE prend la succession de Jean-Louis COPPÉRE

LYON : Départ de Pierre-Jean BRAVO (1)

MONTPELLIER : plus de correspondant actuellement

NANTES : Départ de François PILET (1)

POITIERS : plus de correspondant actuellement

RENNES : Départ de Joël BIANCO (1)

TOULOUSE : Jean BASTIANELLI (Pierre de Fermat) se propose

(1) Il est suggéré que le partant demande à son successeur de se proposer comme correspondant.

Le C.A. à la rentrée comptera 15 retraités... Un renouvellement s'imposera au congrès.

2. LE POINT SUR LES COMMISSIONS SUR LA REFORME DU LYCEE.

En complément aux informations déjà disponibles au Bureau du 11 avril

Ces commissions qui ont commencé à se réunir ont été interrompues depuis les élections présidentielles. A la date du C.A. il n'y a pas d'information encore sur leur futur développement.

2.1 Filières littéraires (Patrice CORRE - Sylve GAUTIER)

- Problème de la simplification des options dispendieuses et peu remplies

- Nécessité de mettre en avant l'objectif d'une formation généraliste, la spécialisation induite par les ENS est jugée inopportune et sélective socialement par l'exigence de lectures assez spécifiques.

Hélas la tendance dans les deux premières commissions a été assez opposée aux deux points précédents, les associations de professeurs (nombreuses) et même l'IGEN manifestant un certain conservatisme.

Les nouvelles attributions des recteurs risquent de ne pas favoriser les arbitrages sur les moyens en faveur des CPGE.

La seconde réunion de la commission a manifesté la volonté de ne rien changer :

- Globaliser les colles au premier trimestre n'est pas envisageable,
- Les ENS souhaitent que la date des concours soit maintenue, alors qu'il était proposé de la fixer plus tard
- Le contenu des programmes n'est pas à remettre en cause.

Michel BOUCHAUD alerte :

- Ce refus de changement risque de nuire aux CPGE littéraires alors que les IEP recrutent de bons éléments sur leur vivier. Les littéraires ont perdu 3000 dossiers cette année.
- La mission des ENS Ulm et Lyon est à préciser, avec comme objectif une préparation commune.
- L'aspect financier doit être pris en compte, faute de voir remis en cause la structure même.

Un pilotage national est indispensable, volontariste mais raisonnable, y compris en direction des ENS.

Des adhérents des associations (APLS) ont réalisé la nécessité de réagir contre l'inertie,

2.2 Filière Economique. (André BÉCHERAND)

En résumé (cf détail du compte rendu page 28), l'unanimité de la commission semble s'être faite sur :

- Volonté de créer des TIPE avec une composante linguistique, sur l'horaire existant.
- Unanimité pour maintenir la version et le thème, le document audio et audio-visuel doit être un document authentique.
- Le souhait de passer au concept de langues A et B avec des coefficients différents mais laissées aux choix des élèves.

L'APHEC souhaiterait que l'oral de langues soit présent pour tous les élèves avec les épreuves d'écrit. Mais le coût et la complexité de l'organisation apparaissent rédhibitoires aux proviseurs et aux responsables des concours. L'APHEC maintient son point de vue.

Une évaluation des langues aux concours selon les compétences en langues a aussi été proposée.

Les TIPE pourrait être intégrés dans l'épreuve d'entretien pour en nourrir le contenu plutôt que de faire l'objet d'une épreuve spécifique.

2.3 La filière scientifique.

En apparence du consensus lors des réunions :

- Moyens des colles utilisés pour l'accompagnement

Hors réunion des idées sont émises, exemple :

L'UPS envisage de proposer une scolarité en 3 ans au lieu de 2.

Cette proposition apparaît malheureuse :

- les élèves seront-ils partant pour 3 ans et même 4 ? (répétition de la 3eme année).
- L'image des CPGE qui donne accès à un parcours des mastérisations en deux ans dans les écoles est porteuse
- La lisibilité de nos sections au niveau international repose sur un master (à presque 100%) en 5 ans au format 2+3 et non 3 + 2.

Madame FIORASO, nouveau ministre de l'enseignement supérieur a interrogé des professeurs du supérieur elle aurait donné deux messages :

- Il n'y a rien à attendre sur les moyens
- Le thème d'un bloc de formation -3, +3 pour l'enseignement est évoqué.

Pour les CPGE : cela reviendrait alors à ce que les Grandes Ecoles passent sur 2 ans et non 3... Ce qui apparaît peu envisageable.

Hervé BIAUSSER affirme son attachement aux CPGE, mais le recrutement des écoles Centrale intègre 50% des élèves hors CPGE.

La filière scientifique bac S pose aussi le problème du devenir des bacheliers scientifiques qui s'orientent en grande proportion dans la filière économique, alors que le pays va manquer de scientifiques.

Le C.A. élargi pense que le concept -3, + 3 est à analyser et travailler avec soin.

Un parcours CPGE en 3 ans ne doit pas en tout cas être conçu par transposition de ce qui se passe en deux.

Certaines universités proposent une double licence pour attirer les bons élèves.

Dans le secondaire, l'accompagnement spécialisé de la réforme ne semble pas changer la situation de disparité entre établissements qui existe déjà : approfondissement visant à avancer les élèves dans les programmes.

Michel BOUCHAUD n'en est pas persuadé : la réforme risque bien pour lui de différencier les types de parcours en lycée selon les élèves. Il rappelle que dans le système britannique les cursus sont bien définis en nombre d'année, par contre l'âge d'entrée dans les formations apparaît très variable, ce qui permet les ajustements des élèves aux formations.

Les CPGE situées dans des établissements périphériques et qui recrutent peu d'élèves pourraient devenir des CPES ou CPEL qui permettraient de valoriser leur savoir faire. A noter que L1 et L2 ne sont pas des années qui intéressent les universitaires, qui recourent à des PRAG sur ces niveaux, et les résultats en L1 et L2 sont souvent assez décevants.

A ce sujet, Patrice CORRE informe que la CPES ouverte en test au lycée Henri IV est en train de s'intégrer progressivement dans un parcours PSL-Henri IV, dans le cadre d'une convention.

(PSL : Paris Sciences et Lettres, structure regroupant 15 établissements d'enseignement supérieur parisiens)

La 1^{ère} année se ferait au lycée Henri IV avec des professeurs de CPGE

En fin de 1^{ère} année, les élèves soit entrent soit en CPGE, soit en faculté.

EVOLUTION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Une diversification des missions :

- deux vice présidents, dont obligatoirement un provincial,
- un renforcement du secrétariat,
- une réorganisation de la communication avec un « A4 », outil d'échange d'information mensuel couplé au site (cf pages 38-39)
- le passage en 2013 à des médias du type tweeter.

DIVERS

Les candidats peuvent consulter dès à présent leurs fiche pédagogique dans APB, et non après les admissions. Il y a des erreurs, celles ci peuvent alors donner lieu à une modification du classement d'un lycée prise immédiatement en compte par Toulouse.

Pierre-Jean BRAVO propose un article sur un indicateur qui relativiserait les résultats des CPGE par la qualité de leur recrutement (cf pages 33-37).

Patrice CORRE signale qu'à la suite d'une enquête menée, il apparaît que les CPGE privées de la région parisienne n'ont pas les taux de boursier souhaités, certaines n'ayant pas connu la moindre augmentation de ces taux depuis ces dernières années...Cela n'a pas empêché des ouvertures de classes dans ces établissements.

A propos de son interview au Point, diffusée aux adhérents par voie électronique, Patrice CORRE informe que l'article a été rédigé avant le décès de Richard DESCOINGS. Sans en changer le fond, la forme aurait été plus nuancée en connaissance de la disparition dramatique du directeur de l'IEP.

Dominique MONTAGNE

Secrétaire de l'APLCPGE

NOUVELLES DES ACADEMIES

Notre association a mandaté dans chaque académie un correspondant régional qui s'efforce de relayer au mieux les préoccupations de l'APLCPGE et de dynamiser une « culture Classes Préparatoires » cohérente et solidaire. Les articles qui suivent illustrent cette vie académique. Bonne lecture

Sylve GAUTIER

Responsable Cellule Communication

BESANÇON

En Lettres, MPSI, PCSI, BCPST au vue d'admission post-bac 2012, stabilité aussi bien quant aux demandes, qu'en ce qui concerne les dossiers classés (une petite baisse cependant en MPSI)

Pour ce qui concerne le classe ECS (qui avait été menacée de fermeture) : +15% de dossiers reçus et pour les ECT +30%, la filière EC reprend vigueur, ce qui est encourageant pour l'avenir .

Annie TOBATY, Provisseure lycée Victor Hugo, Besançon

DIJON

La Journée des Grandes Ecoles et des CPGE : un rendez-vous de l'orientation

C'est en 1994 que Marcelle ALBERT, proviseur du lycée Carnot, lance le projet de Journée des Grandes Ecoles ; il s'agissait ici d'un « concept » inédit. En effet, en une seule manifestation on trouvait un forum d'écoles venues se présenter aux étudiants de prépa et une rencontre destinée aux élèves de terminale, désireux bien sûr en premier lieu de se documenter sur les CPGE de Carnot. C'est ainsi que l'élève de prépa, venu choisir ses écoles, était aussi le meilleur ambassadeur de sa propre formation et que le lycéen percevait d'un coup la continuité entre la classe qu'il visait et les études qui la suivaient. Largement ouverte à d'autres établissements post bac, la manifestation, mobilisant les énergies de la maison, prit une ampleur considérable : la ténacité ardente de son initiatrice n'y était pas pour rien et les invités d'honneur - recteur, universitaires, chercheurs - qui y intervenaient en confirmaient le prestige. Les difficultés récurrentes de l'Académie et de la Région à mettre en place un forum du supérieur augmentaient l'intérêt des familles, bien au-delà des limites de l'agglomération, pour une rencontre qui permettait au public un vrai contact avec la réalité de l'établissement. Le public en question vient de toute la Bourgogne, et aussi de la Franche-Comté, de l'Aube et de la Haute-Marne.

L'innovation est aujourd'hui devenue une tradition ; non que la formule soit jugée parfaite. La fin novembre apparaît souvent comme une date un peu précoce pour les élèves de terminale ; en fait, l'avancement de tous les calendriers d'orientation qui incite les élèves à travailler leur projet en Première lève en grande partie cette objection. Il a fallu aussi recadrer les objectifs d'une manifestation qui avait pris une telle dimension (150 exposants venus de toute la France, 1500 visiteurs) que le lycée peinait à donner à chacun des conditions matérielles satisfaisantes. Depuis 2006, l'accent est mis sur les CPGE de toute l'académie ; le lycée Eiffel, partenaire depuis l'origine mais aussi les lycées publics d'Auxerre, de Chalon, de Cluny, de Nevers valorisent leurs classes, dans une bonne complémentarité avec celles de Carnot. Le gymnase Alix Lhote est devenu une « halle aux

maths sup », la plénière à la Chapelle permet de donner aux visiteurs les axes essentiels de notre politique. La présence renforcée des écoles à bac+2 (plutôt que des écoles post-bac) manifeste la volonté de montrer aux élèves de première et terminale à quel point le modèle d'excellence des CPGE leur est ouvert.

L'originalité de la manifestation tient aussi à l'engagement des gens de Carnot : cette « portes ouvertes » est un temps fort, un temps de convivialité, temps de travail aussi et pas seulement pour les professeurs. Les agents, aidés par les élèves, aménagent les salles, nettoient, balisent le parcours ; le restaurant « Le Siècle » ouvre exceptionnellement ce samedi ; les personnels administratifs, aidés aussi par des élèves, guident les familles dans ce grand marché chaleureux, d'où les visiteurs repartent renseignés et admiratifs de la qualité du lieu et des bâtiments du lycée Carnot. Si notre établissement a fait des efforts de communication, en particulier par son site internet, outil majeur de la promotion des CPGE, la Journée des Grandes Ecoles et des CPGE (prévue en 2012 le 24 novembre) reste, de l'aveu même des élèves qui y viennent, un rendez-vous d'orientation irremplaçable.

Gil CAZENAVE, Proviseur lycée Carnot, Dijon

LILLE

L'académie de Lille comptait 46 divisions de 1^{ère} année de CPGE à la rentrée 2011, avec 500 places déclarées vacantes, sur la base de 48 étudiants par classe. Une classe mixte d'ECE a été inaugurée au lycée Jean Bart de Dunkerque, en partenariat avec l'université, en remplacement d'une ECS conventionnelle. Deux fermetures annoncées pour la rentrée 2012 bénéficieront finalement d'un sursis.

Dans le cadre du conseil anticipé d'orientation en classe de première, des opérations de sensibilisation des lycéens aux études supérieures, avec des sites dédiés aux CPGE, ont été menées à l'échelle des bassins (journées banalisées).

Le lycée Faidherbe a accueilli le 17 décembre 2011, une manifestation de présentation de la Banque d'Epreuves Littéraires, en présence de la direction des deux E. N. S., de l'Inspection Générale, et des directions de tous les partenaires de la BEL.

Le rectorat a organisé un séminaire sur la liaison secondaire-supérieur, avec un atelier sur les CPGE partagées entre les lycées et l'université. Les liens avec l'université se renforcent et des proviseurs et professeurs de CPGE siègent désormais dans les conseils de plusieurs UFR. Les attributions d'ECTS se passent en général harmonieusement, les petites universités se montrant toutefois les plus malthusiennes.

Pour la rentrée 2012, le nombre de vœux formulés dans APB vers les CPGE de l'académie est en baisse de 4,4%. Le profil des candidats évolue, avec 48% de boursiers dans les vœux 1 (+4%) et la filière commerciale est un peu moins demandée, au bénéfice des filières littéraire et scientifique.

François BECKRICH, Proviseur Lycée Faidherbe, Lille

LYON

Au lycée Jean Perrin de Lyon

- Personnel choqué que toutes les ouvertures de CPGE de l'académie se fassent dans le privé
- Dénonciation que le quota de boursiers admission post bac ne s'applique pas au privé, ni aux IUT ou BTS encore plus sélectifs que les CPGE et qui est très facile à contourner quand on dématérialise la procédure (il suffit de cocher la case et personne à la rentrée reverra le tricheur, les élèves commencent à « se passer la combine »)
- Dénonciation de la concurrence de l'INSA hors admission post bac et de toutes les prépas intégrés qui trompent nos jeunes avec un cursus pré-orienté qui ne leur permet plus de se présenter aux concours généralistes
- Absence des inspecteurs généraux sur le terrain (sauf au moment des nominations)
- Concours trop tôt dans l'année, et le service des enseignants est largement déficitaire quant à ce qu'ils doivent à leur employeur
- Parents très consommateurs d'internat et insupportables sur le temps d'ouverture; il serait bon de rappeler qu'il s'agit d'un service rendu aux familles et non d'une obligation de service public

Au lycée Lalande de Bourg en Bresse

Les classes préparatoires du lycée Lalande à l'instar des autres classes préparatoires de proximité souffrent de la concurrence des CPGE prestigieuses implantées dans les grandes villes.

Cependant cet état de fait est très mobilisateur pour les enseignants qui doivent assurer une vraie promotion pour conserver des effectifs décents.

Par ailleurs, les étudiants recrutés sont globalement des étudiants moyens. Cela suppose que les enseignants soient inventifs en terme de pédagogie, et en même temps performants pour permettre à ces jeunes d'accéder à des écoles intéressantes.

Ce gros travail de promotion réalisé cette année par les enseignants du lycée Lalande semble porter ses fruits et il y a bon espoir que le lycée soit à la rentrée prochaine dans des effectifs tout à fait décents pour assurer la pérennité de ses CPGE.

Au lycée Fauriel de Saint-Etienne

Toujours des fragilités de recrutement dans les MPSI et PCSI ainsi qu'en ECS. Très forts attirés des "lyonnaises" et des CPGE "prestigieuses". Il faut aussi se battre sur l'extérieur pour assurer (avec des élèves moyens) le recrutement. Mais les équipes suivent et s'investissent.

Une forte campagne de publicité (spot TV) serait souhaitable pour "redorer" les CPGE, la qualité de cet enseignement et la réussite des étudiants. On pourrait pour cela s'appuyer sur les lycées prestigieux parisiens.

Alain MATTONE, Proviseur Lycée Claude Fauriel, Saint-Etienne

NANCY-METZ

« En passant par La Lorraine »

Onze établissements publics disposent au moins d'une CPGE, mais aucune ouverture au sens "classique" en 2012 dans les lycées. Cependant est prévue dans l'offre l'ouverture de

la classe CPUS (classe préparatoire universitaire scientifique) en convention avec l'INPL ; le nombre de candidats déterminera la mise en place effective de cette classe à la rentrée prochaine.

A noter que plusieurs capacité d'accueil de CPGE existantes ont été abaissées : par exemple PCSI à Loritz et à Fabert de 96 à 84 ; MPSI à Claude Gellée Epinal de 48 à 36 ; PTSI à Cormontaigne à Metz de 48 à 36 .

Dans le cadre des collaborations transfrontalières, Mr le Recteur a désigné le Lycée Georges de la Tour de Metz pour soutenir et conseiller l'ouverture au Luxembourg (pour les élèves scolarisés dans ce pays) d'une classe préparatoire économique en septembre 2013 ! Les conventions d'équivalences en place avec les quatre universités "historiques" seront renégociées à l'occasion du regroupement de celles-ci sous l'organisation unique : Université de Lorraine.

Sylve GAUTIER, Proviseur Lycée Georges de la Tour, Metz

NICE

Dans l'académie de Nice, une majorité des proviseurs s'est réunie le 13 avril.

Après un rapide exposé des différentes problématiques débattues lors du dernier congrès, la plus grande partie de la réunion a été consacrée aux difficultés rencontrées lors des dialogues de gestion « dotation ». Difficultés liées naturellement au manque de moyens mais également à des interprétations « erronées » des référentiels et des options.

Le Recteur de L'Académie de Nice avait choisi dans le cadre de moyens contraints d'émettre un avis défavorable pour toutes les demandes d'ouverture de classes, notamment de deuxième année, ce qui peut être compréhensible, mais mettait et met toujours certains collègues en difficulté et bien sûr certains étudiants.

Une ouverture cependant a été faite dans un lycée privé à Cannes (lycée Stanislas) par l'ex-ministre, juste avant la passation de pouvoir, ce qui vient d'être largement médiatisé (France Inter, Le Monde).

Les collègues vivaient donc et pour certains vivent encore dans de grandes incertitudes quant à leur dotation finale.

Par ailleurs a été également adopté le principe d'une politique de communication commune des lycées publics, notamment lors des salons type « studyrama ». Politique déjà amorcée par la réalisation de petits films de présentation des filières CPGE ,commandés par notre CSAIO et diffusés en Web conférences pour les professeurs principaux et les élèves volontaires dans un lycée par bassin avant l'ouverture d'admission postbac.

Enfin, l'Académie de Nice est en lien, par le biais des correspondants, avec l'Académie d'Aix Marseille pour une rencontre fin septembre.

Dominique CORNIL, Proviseure Lycée Carnot, Cannes

PARIS

Les CPGE à Paris constituent une cohorte de plus de 12000 étudiants, rien qu'en comptant les classes du public. Ces 12000 étudiants sont répartis dans 33 lycées.

C'est donc une réalité très diverse : certaines classes sont « orphelines », alors que d'autres sont regroupées dans un EPLE qui ne compte que des CPGE.

La politique de l'académie de Paris est de maintenir la situation actuelle : ni ouverture, ni fermeture.

Une « charte » académique, validée par l'Inspecteur d'Académie, permet à tous les élèves de 1^{ère} année de trouver une place en 2^{ème} année en respectant un principe déontologique : tout élève admis en 2^{ème} année poursuit sa scolarité dans son lycée d'origine sauf si ce lycée n'offre pas la formation décidée en conseil de classe.

Même si les professeurs regrettent parfois que les élèves n'intègrent pas assez les « grandes » écoles et que la procédure APB, avec la multiplicité des informations qu'elle distille, rende la phase de classement plus complexe, en général professeurs et étudiants sont satisfaits. Cependant, la situation actuelle fait poindre des inquiétudes chez les professeurs sur le devenir des CPGE.

Claudine VUONG, Provisseure Lycée Paul Valéry, Paris

RENNES

Rennes, un réseau à affirmer

Présentes dans treize lycées publics, huit privés et deux sites universitaires, les classes préparatoires de Bretagne offrent aux étudiants un choix diversifié et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire. Malgré les habituelles disparités entre pôles urbains et zones moins peuplées, leur attractivité ne se dément pas, signe de l'attachement de la population à ce modèle d'enseignement supérieur.

Les relations entre les établissements à classes préparatoires et les quatre universités présentes dans l'académie peuvent être qualifiées de sereines et constructives. Leur qualité a permis de mettre au point sans difficulté majeure une convention cadre académique pour la validation des parcours en CPGE, qui devrait être signée par toutes les parties avant la fin de l'année 2012.

S'il y avait un souhait à formuler, un axe de progrès à indiquer, ce serait celui d'une meilleure coopération entre lycées publics. Dans un paysage éducatif caractérisé notamment par l'existence d'un enseignement privé très structuré, ils constituent une réelle force. Mais ils gagneraient à s'affirmer davantage en tant que réseau, en coopérant par exemple de façon plus marquée sur des sujets aussi importants que le recrutement, l'accueil des étudiants ou l'évolution de la carte des formations.

Joël BIANCO, Provisseur lycée Chateaubriand, Rennes

POINT SUR LES GROUPES NATIONAUX DE TRAVAIL DE RENOVATION DES CPGE

Filière littéraire

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage pour la rénovation des
programmes des classes préparatoires aux grandes écoles

Filière littéraire
12 avril 2012

Réunion	N°2
Objet	Rénovation des programmes des CPGE littéraires
Entrée en vigueur	Septembre 2013
Etaient présents	Souâd AYADA, IGEN – groupe Philosophie Claude BOICHOT, IGEN, chargé de mission DGESIP pour les CPGE Guillaume BONNET, directeur adjoint lettres, ENS Ulm Eric Bordas, directeur des études, ENS Lyon Patrice CORRE, proviseur du lycée Henri IV, à Paris, représentant de l'APLCPGE Marc EVEN, président de l'APPLS Sylvie GAUTIER, proviseur, représentant l'APLCPGE Patrice HOUDAYER, directeur général délégué de l'Ecole de management de Lyon Claude JOLLY, adjoint au chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle François LOUVEAUX, IGEN – groupe Histoire-géographie Sylvie MARTIN, enseignant-chercheur, ENS Lyon Marie MERIAUD-BRISCHOUX, directrice générale de l'ISIT Françoise MOULIN-CIVIL, présidente de l'Université de Cergy-Pontoise, représentante de la CPU Caroline PASCAL, IGEN – groupe des langues vivantes Paul RAUCY, IGEN - groupe des lettres Dominique SCHILTZ, professeur de mathématiques en B/L, responsable des CPGE au SNALC Thomas VERCLYTTE, professeur d'histoire, représentant l'APHEC Amaury VILLE, chef du département DGESIP A2 Caroline VINCENSINI, directrice du département sciences sociales, ENS Cachan

Comme convenu lors de la réunion du 27 janvier 2012, les modalités de travail sur la filière littéraire sont différentes de celles des autres filières. Les sujets à traiter ne font pas l'objet de la constitution de groupes de travail, ils ont été confiés, pour une première étude, à des membres du comité de pilotage. Les thèmes identifiés sont les suivants :

- **1^{er} semestre/Parcours-orientation-information-choix/TIPE**
 - . rapporteur : M. Louveaux ;
 - . membres du groupe : Mme Ayada ; Mme Moulin-Civil ; M. Cote ;

- **Langues vivantes/langues anciennes**
 . rapporteur : M. Raucy ;
 . membre du groupe : Mme Pascal ;
- **Charge de travail/exigence des concours/pression-tension sur la 2e année**
 . rapporteur : M. Corre ;
 . membres du groupe : M. Even ; M. Schiltz ;

I. 1^{er} semestre/Parcours-orientation-information-choix/TIPE

Débats :

Les conclusions du rapport laissent à penser que peu de d'éléments seraient à modifier. Quelques chiffres sont rappelés sur la constitution des cohortes d'étudiants :

Voie B/L : 1003 étudiants, 55% mention TB au bac, 34% mention bien, 55 boursiers, 8% d'étudiants issus de PCS défavorisées. On peut noter que les filières scientifiques sont moins typées que cela.

Voie A/L : 5577 étudiants, 66,3% mention TB et B au bac, 10,6% boursiers (soit env. 30% d'étudiants éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur), 11,3% d'étudiants issus de PCS défavorisées

On a tendance à être très exigeant, à évoquer une baisse du niveau des étudiants, mais il n'en reste pas moins que les étudiants en filière littéraire sont de bons élèves.

La filière littéraire a montré qu'elle sait s'adapter et évoluer. Les enseignants l'ont prouvé avec la mise en place de la BEL. Par ailleurs, la pluridisciplinarité est largement mise en œuvre.

La circulaire de rentrée 2012 est évoquée, notamment sur la partie relative à la rénovation des programmes :

« A la suite de la réforme du lycée et pour mieux prendre en compte les évolutions en cours, notamment en ce qui concerne les aptitudes des nouveaux étudiants, la rénovation des programmes des CPGE a été engagée. Celle-ci, qui entrera en vigueur à la rentrée 2013, est conduite sous l'égide de la DGESIP, avec le concours des signataires du protocole portant création du comité de concertation et de suivi des classes préparatoires : conférences d'établissements (CPU, CDEFI, CGE), associations de professeurs de classes préparatoires et de proviseurs de lycées à classes préparatoires, Renasup. L'inspection générale de l'éducation nationale y est également associée.

Sans modifier l'architecture des filières et des voies ni augmenter des volumes horaires déjà substantiels, cette rénovation mettra l'accent sur l'organisation du premier semestre — qui doit permettre d'accompagner le passage du scolaire au supérieur, de lisser la transition pour tous les élèves, dont les boursiers, d'assurer une plus grande cohésion des classes, et de faire émerger le potentiel réel des étudiants —, sur le rôle des interrogations orales (colles) et sur les travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE). Ce premier semestre s'inscrit donc dans la mise en place en CPGE d'une pédagogie adaptée à chaque étudiant, dans le souci de sa réussite personnelle, qui ne saurait prendre la forme d'un bachotage stérilisant pour la créativité et l'inventivité. »

Une nouvelle organisation du premier semestre est une des réponses pour affirmer l'intérêt d'accueillir des publics plus diversifiés et limiter l'auto-censure. L'importance du 1^{er} semestre pour l'acquisition d'une méthodologie/mise à niveau est soulignée.

Sur le sujet des TIPE

Les écoles normales expriment les positions suivantes :

ENS Cachan : connaît plus les B/L, dont les programmes sont déjà lourds. La pluridisciplinarité est largement mise en place et valorisée au concours. L'idée d'introduire des TIPE est intéressante mais semble difficile à articuler avec l'existant.

ENS Ulm : il ne semble pas envisageable de faire une place aux TIPE au sein du concours de l'ENS. Par ailleurs, la pluridisciplinarité n'en serait pas renforcée. Sur les stages, il paraît compliqué d'en organiser car cela pourrait introduire une rupture d'égalité entre les candidats au concours.

ENS Lyon : l'opportunité de l'introduction des TIPE dans la filière littéraire pose question alors qu'on constate un débat sur ce sujet dans les séries scientifiques.

La dimension pluridisciplinaire déjà constatée dans la filière littéraire est un élément qui ne milite pas pour introduire les TIPE, contrairement aux filières scientifiques. Il est possible en revanche d'intégrer certaines compétences introduites par le TIPE : initiative personnelle, introduction à la recherche... Il faut prendre garde en revanche à ne pas bousculer les équilibres disciplinaires.

Sur l'utilisation des colles

Le volant d'heures global est faible alors que ce peut être un outil d'accompagnement pour certains étudiants. On peut imaginer un premier entretien sur la méthodologie et les 2 autres sur la préparation au concours. On peut imaginer aussi la mise en place d'un enseignant référent.

Sur les stages

Certains lycées les pratiquent, notamment fin juin/début juillet. Les étudiants peuvent avoir besoin de se confronter à des réalités concrètes et certaines écoles peuvent valoriser ce type d'expérience. Il est difficile en revanche de leur trouver une place dans le cursus en CPGE.

I. Langues vivantes/langues anciennes

Rapport : éléments principaux.

Sur les conséquences de la réforme du lycée pour les enseignements de langue :

« [...] l'équilibre des enseignements tel qu'il a été trouvé par la réforme de la première année n'est pas remis en cause et les professeurs présents semblent penser qu'il leur faudra tenir compte de ces problèmes dans leur pédagogie, sans que cela rende nécessaire une modification de la structure de la formation ou des équilibres entre disciplines en hypokhâgne. »

Sur la mise en place de TIPE :

« Personne parmi les professeurs présents ne trouve que la mise en place de TIPE en hypokhâgne serait une bonne idée. Pour ce qui est de TIPE évalués au concours, la question ne se poserait que si les ENS revoyaient dans ce sens leurs maquettes de concours. »

Sur l'utilisation des heures de colles du premier semestre et le travail par compétences

« Le regroupement des heures de colles et la mise à disposition de ces heures groupées pour définir, localement selon les vœux des équipes ou nationalement dans un cadre commun, des enseignements destinés à mieux acclimater les élèves au travail en CPGE ne rencontre pas d'approbation de la part des professeurs présents, même si l'opposition est moins vive sur ce point que celui d'éventuels TIPE. La description de compétences construites en CPGE, comme cela tend à se mettre en place dans les formations universitaires de niveau L, se heurterait au refus de voir ces compétences présentées sous de forme de grilles d'items et à celui d'une évaluation et d'une validation du type de celles qui existent à l'école et au collège (Livret Personnel de Compétences). »

Débats :

Les conclusions du rapport font consensus au sein du comité.

II. Charge de travail/exigence des concours/pression-tension sur la 2e année

Débats :

Veiller à élargir les débouchés sans alourdir les enseignements.

Afin de préserver une durée minimale d'enseignement, au bénéfice des étudiants, les associations d'enseignants souhaitent que les écrits débutent le 23/04 mais il existe une difficulté à augmenter le nombre de correcteurs.

Pour les ENS, il est impossible de recruter plus de correcteurs au vu des budgets et de la disponibilité de la ressource enseignante.

Les difficultés sont grandes à gérer les concours mais la durée de la 2^{ème} année obligera à avancer sur le sujet de la durée de service des enseignants.

Le développement de la BEL permet d'attirer d'avantage de lycéens mais peut aussi influencer sur les parcours choisis par les étudiants durant leur cursus CPGE. Le développement de « ma voie littéraire » peut être un vecteur important de dynamisation de la filière.

Conclusion

L'écriture des programmes se limitant à la description d'objectifs de formation permet une réelle souplesse pédagogique, qui doit être conservée. Quelques points paraissent devoir faire l'objet de modifications :

- 1^{er} semestre : durée de la période, information, orientation, remédiation
- Mettre en avant l'interdisciplinarité, l'introduction à la démarche scientifique
- Clarifier la nature des options et des parcours, leur chronologie ...

Les enseignements de langues ne semblent pas devoir faire l'objet de modifications.

F. Louveaux et P. Raucy font adresser d'ici le 15 mai des propositions d'amendements aux objectifs de formation en vigueur.

Filière économique

Groupe de travail piloté par la Directrice de l'ISIT, Mme l'Inspectrice Générale Pascal et M. Boichot.

Trois réunions ont eu lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur.
La réunion conclusive programmée pour le 1^{er} juin a été suspendue.

Quatre axes essentiels ont été retenus, le tout dans un contexte assez consensuel.

1. Faire évoluer le dispositif « colles », au moins durant le premier semestre, vers de l'accompagnement et du soutien, tout en laissant aux professeurs et aux établissements le soin de s'adapter à la situation, le tout avec souplesse et flexibilité : colles traditionnelles pour certains élèves, accompagnement pour d'autres (dans ce cas effectué par l'enseignant titulaire).

2. Le souci de favoriser la réussite des ECT .

Le constat est fait que les plus mauvaises notes aux concours reviennent souvent aux élèves de cette filière et que les moyennes comparées à celles des élèves d'ECE, ECS et des Littéraires sont souvent les plus faibles.

Pas de position arrêtée sur les modalités en revanche : sujets différents ? coefficients revus ? barèmes spécifiques ? correction spécifique ?

3. Introduction de TIPE avec une dimension Langue Etrangère (une similitude avec le dispositif DNL en Euro a été évoquée)

4. Les langues.

- Débat sur LV1 et LV2 ou LVA et LVB.

avec coefficients et sujets identiques ? ou choix opéré par l'élève de sa langue A avec coefficient spécifique ? (en fonction du niveau de l'élève, du conseil des professeurs de langues, d'un positionnement après un semestre de « propédeutique » en langues ?).

- Unanimité pour maintenir version et thème.

- Volonté forte (affirmée par l'APHEC) de mettre l'épreuve orale de langue au niveau des épreuves d'admissibilité !

Sur le fond accord unanime mais l'application semble irréaliste, coûteuse et longue, donc scepticisme de l'APLCPGE et des Ecoles.

Systematiser à l'oral le document audio ou audiovisuel avec garantie d'authenticité .
A noter le désaccord des représentants de la CPU qui réclament une « certification par compétences » et non des notes de langues, mais les concours fonctionnent autrement...

Il faut enfin signaler le postulat de départ :

- Moyens constants
- Coût « colles » constant.
- Horaire global constant
- Volume « colles » constant

Donc toute nouveauté rentrera dans le cadre de l'existant.

Rapporteur pour l'APLCPGE :

André BECHERAND, Proviseur du lycée Paul Cézanne, Aix en Provence

Filière scientifique

La première réunion générale du groupe de pilotage s'est tenue le 17 janvier 2012.

Préambule

Les Écoles ont tenu à exprimer leur satisfaction à l'égard de la qualité des étudiants formés par les classes préparatoires et leur souhait de voir maintenu le niveau académique des préparatoires qu'elles accueillent. Elles s'interrogent gravement sur les effets prévisibles de la réforme du lycée et considèrent néanmoins que les adaptations nécessaires peuvent s'inscrire pleinement dans les textes organisant les classes préparatoires depuis 1994.

Cadre des travaux

Les programmes doivent être revus pour tenir compte de l'évolution de ceux des lycées
L'organisation des classes peut être agencée à moyens constants (heures de cours et heures d'interrogation)

Le premier semestre doit être conçu comme une rampe de lancement en mobilisant les moyens et les initiatives pédagogiques

Calendrier

Les programmes font l'objet d'une réécriture

L'organisation pédagogique des classes durant le premier semestre n'a pas encore fait l'objet d'une rencontre traitant de ce sujet.

Les travaux et les réunions ont été suspendus pendant la période électorale, les participants souhaitent qu'ils reprennent rapidement afin que les délais envisagés pour produire le cadre aménagé des classes préparatoires soit respecté fin 2012.

Contribution qui va être présentée par l'APLCPGE

Réagencer l'organisation des classes préparatoires scientifiques première année pour assurer le meilleur accueil et consolider le parcours de formation des étudiants.

Les préconisations qui vont suivre portent essentiellement sur un emploi optimal des moyens horaires délégués pour chacune des classes concernées. Elles sont donc conçues à moyens horaires constants. A cet égard, il convient de rappeler que les heures allouées aux classes préparatoires scientifiques proviennent fondamentalement de deux sources qui alimentent la dotation horaire globale de chaque établissement :

- Les heures correspondant aux enseignements de cours, TD et TP fixées par l'arrêté du 27 juin 1995 modifié. Leur détermination ne connaît que les seuls effets de seuil des TD (30), TP (24) et la prise en compte du coût propre aux langues vivantes dont l'enseignement est établi par la carte des formations arrêtées par le Ministre de l'Enseignement supérieur.
- Les heures dites d'interrogations orales allouées individuellement aux élèves dans chacune des disciplines figurant à l'arrêté du 27 juin 1995 modifié (sous réserve d'une taille suffisante des groupes).

Précisément, on considère ici que les classes préparatoires scientifiques reçoivent en première année un volume d'heures d'enseignement inchangé (et financé), ces heures sont fléchées par l'arrêté du 27 juin 1995 qui les détermine. Les heures dites d'interrogation orales connaissent également une allocation par discipline inchangée (et financée), en revanche et comme le propose le décret de 1994 elles voient leur emploi diversifié dans l'intérêt des étudiants.

Principes généraux applicables à chacune des voies scientifiques

1) la première année est subdivisée en deux semestres d'égales durées. Le premier semestre a vocation à guider les étudiants qui transitent de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

2) les modalités spécifiques à l'accompagnement des étudiants pendant le premier semestre sont laissées à l'initiative des établissements. Ce sujet est traité au cas par cas dans chaque lycée par le proviseur et les professeurs qui ont à prendre en compte les réalités locales qu'ils sont amenés à observer et les moyens (constants) dont ils disposent.

3) Par nature les dispositifs mis en place s'appuient sur des travaux menés en groupe comportant un effectif réduit et organisé en conférences de méthode ou de travaux dirigés, ils répondent aux objectifs suivants :

- permettre à chaque étudiant d'avoir à sa disposition les pré-requis indispensables à une acquisition bien maîtrisée des programmes
- homogénéiser les connaissances et les acquis méthodologiques chez les étudiants qui débutent en cpge. Ils forment désormais des promotions qui vont par définition avoir connu des parcours sensiblement différents au lycée
- assurer un suivi de chaque étudiant, en le guidant dans son travail (d'approfondissement ou de mise à niveau) ou dans une éventuelle réorientation vers une autre cpge ou encore vers une autre formation de l'enseignement supérieur

4) dans la perspective précédente, les TIPE démarrent dès le premier semestre, les moyens en sont prélevés sur la dotation des heures d'interrogation orales réservée aux disciplines qui concourent à cet enseignement.

5) L'emploi des heures déléguées en classe préparatoire 1^{ère} année fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration de l'établissement.

6) Les dispositifs mis en place durant le premier semestre ont vocation à s'emboîter les uns dans les autres (sous forme de barrettes) de manière à ne pas allonger l'amplitude globale des heures quotidiennement dévolues à l'heure actuelle à l'enseignement et aux interrogations orales.

7) En première année, l'enseignement des langues vivantes (LV1 obligatoire et LV2 facultative) gagnera sans doute à être substitué par un enseignement en groupes de niveau limité à 30 étudiants, les moyens en sont prélevés sur la dotation des heures d'interrogation orales réservée aux disciplines des langues vivantes.

Propositions pour la classe de MPSI

1) Les heures prévues pour les interrogations orales ont vocation à guider et à accompagner chaque étudiant dans sa progression individualisée. Lorsque ces heures ne sont pas servies sous leur forme traditionnelle, elles font l'objet d'un redéploiement pédagogique durant au moins le premier semestre. En mathématiques et physique-chimie, ces heures sont alors employées principalement au financement des TIPE dès le premier semestre et à la mise en place de travaux dirigés, dont les effectifs sont limités en relation avec les besoins des étudiants (6, 9, 12...). Les autres disciplines disposant d'un budget horaire réservé aux interrogations orales se voient offertes les mêmes facultés d'adaptation. Les heures ainsi décrochées de l'allocation globale des heures d'interrogation sont assurées prioritairement par les professeurs qui ont en charge la classe concernée.

2) l'enseignement des sciences de l'ingénieur comporte hebdomadairement 1h de cours et 1h de TP au premier semestre. Au second semestre, les étudiants suivant l'informatique sont dispensés de l'enseignement des sciences de l'ingénieur, les autres suivent hebdomadairement 2h de cours et 2h de TP.

3) au premier semestre, l'informatique est enseignée par groupe limité à 12, il s'agit d'un enseignement hebdomadaire de 1,5 h donné sous forme de cours – TD. Au second semestre, les étudiants suivant l'enseignement d'informatique reçoivent 1 h de cours et 1 heure de TD.

Propositions pour la classe de PCSI

1) Les heures prévues pour les interrogations orales ont vocation à guider et à accompagner chaque étudiant dans sa progression individualisée. Lorsque ces heures ne sont pas servies sous leur forme traditionnelle, elles font l'objet d'un redéploiement pédagogique durant au moins le premier semestre. En mathématiques, physique, chimie et sciences de l'ingénieur, ces heures sont alors employées principalement au financement des TIPE dès le premier semestre et à la mise en place de travaux dirigés, dont les effectifs sont limités en relation avec les besoins des étudiants (6, 9, 12...). Les autres disciplines disposant d'un budget horaire réservé aux interrogations orales se voient offertes les mêmes facultés d'adaptation. Les heures ainsi décrochées de l'allocation globale des heures d'interrogation sont assurées prioritairement par les professeurs qui ont en charge la classe concernée.

2) les enseignements des sciences de l'ingénieur et de la chimie conservent les horaires hebdomadaires de l'actuelle première période (resp. seconde période) pendant le premier semestre (resp. second trimestre).

3) la filière PC-PSI prévoit en deuxième année un module d'adaptation pour les étudiants admis en PC ou bien en PSI qui n'ont pas suivi durant le second semestre l'enseignement de chimie ou de SI correspondant à la classe de deuxième année.

Propositions pour la classe de PTSI

Les heures prévues pour les interrogations orales ont vocation à guider et à accompagner chaque étudiant dans sa progression individualisée. Lorsque ces heures ne sont pas servies sous leur forme traditionnelle, elles font l'objet d'un redéploiement pédagogique durant au moins le premier semestre. En mathématiques, physique, chimie, technologie et sciences de l'ingénieur, ces heures sont alors employées principalement au financement des TIPE dès le premier semestre et à la mise en place de travaux dirigés, dont les effectifs sont limités en relation avec les besoins des étudiants (6, 9, 12...). Les autres disciplines disposant d'un budget horaire réservé aux interrogations orales se voient offertes les mêmes facultés d'adaptation. Les heures ainsi décrochées de l'allocation globale des heures d'interrogation sont assurées prioritairement par les professeurs qui ont en charge la classe concernée.

Ces classes conservent bien sûr les modules d'adaptation propres aux élèves issus des classes terminales S-SVT.

Propositions pour la classe de BCPST

Les heures prévues pour les interrogations orales ont vocation à guider et à accompagner chaque étudiant dans sa progression individualisée. Lorsque ces heures ne sont pas servies sous leur forme traditionnelle, elles font l'objet d'un redéploiement pédagogique durant au moins le premier semestre. En sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, physique, chimie, ces heures sont alors employées principalement au financement des TIPE dès le premier semestre et à la mise en place de travaux dirigés, dont les effectifs sont limités en relation avec les besoins des étudiants (6, 9, 12...). Les autres disciplines disposant d'un budget horaire réservé aux interrogations orales se voient offertes les mêmes facultés

d'adaptation. Les heures ainsi décrochées de l'allocation globale des heures d'interrogation sont assurées prioritairement par les professeurs qui ont en charge la classe concernée.

Propositions pour les classes technologiques relevant de la filière scientifique

Les classes préparatoires technologiques de la filière scientifique mais aussi les autres (ECT, TB, TC, TSI) gagneraient à être conçues de manière à permettre l'obtention d'un BTS ou d'un DUT, après un stage effectué en fin de formation. Cette disposition complémentaire à l'adaptation des programmes propres à ces classes semble indispensable à leur essor sur l'ensemble des territoires.

Michel BOUCHAUD, président de l'APLCPGE
Proviseur du lycée Montaigne, Bordeaux

Tribune Libre Pour des indicateurs en CPGE

Pierre-Jean BRAVO, Proviseur du Lycée Le Parc, Lyon

Depuis près de 20 ans, les responsables du système éducatif (en vue d'améliorer leur pilotage des établissements), tout comme les familles (afin de se renseigner sur l'efficacité d'un établissement particulier) ne se contentent plus de la seule connaissance des pourcentages de succès obtenus par les élèves d'un établissement scolaire à l'examen du baccalauréat mais étudient, en complément, des indicateurs élaborés et publiés chaque année par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Education Nationale dont le but est justement d'apprécier la **qualité des résultats obtenus par chaque lycée : la formation localement dispensée apporte-t-elle ou non une plus value** permettant à ses élèves de mieux réussir ?

Concrètement ces **indicateurs de résultats des lycées** permettent de **comparer** les **taux « bruts »** de réussite observés aux **taux « attendus »** qui sont calculés en évaluant les résultats qu'obtiendraient en moyenne des établissements comparables, dans l'académie ou au niveau national, scolarisant des élèves ayant les mêmes spécificités d'âge, de sexe, d'origine sociale, de parcours scolaire, de filière suivie, etc.

Ces comparaisons entre « taux bruts » effectivement réalisés et « taux attendus » estimés concernent non seulement les résultats obtenus au bac mais aussi les **taux d'accès** de la seconde au baccalauréat dans le même établissement. Ainsi les performances d'un lycée obtenant 100% de réussite au bac avec un taux d'accès de la seconde au bac de 60% seraient relativisées : ces 100% étant obtenus par l'éviction entre les classes de seconde et de terminale de près 40% de ses élèves les plus en difficulté....

Il est temps que des indicateurs de résultats analogues soient créés pour les lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). Et ce qui a été en effet possible de faire pour l'ensemble des seconds cycles des lycées doit l'être aussi techniquement au niveau des lycées à CPGE.

Ainsi à l'instar de l'usage qui est fait de ces indicateurs pour apprécier les performances des seconds cycles de lycée, de tels indicateurs en CPGE présenteraient l'intérêt :

1- de pouvoir mieux informer les élèves des classes de terminale et leurs familles sur la plus value éventuelle effectivement apportée par un établissement ayant des CPGE.

Ils n'ont actuellement à leur disposition pour cela que les classements des lycées à CPGE publiés par les médias et établis à partir des seuls résultats d'intégration dans une grande Ecole des élèves de deuxième année de classes préparatoires.

Or **ce type d'information peut avoir des effets pervers.** En effet si pour être davantage attractif et pouvoir recruter les meilleurs élèves des classes de terminale, un établissement à CPGE doit afficher uniquement de très bons résultats de ses élèves de 2^{ème} année aux concours des Grandes Ecoles les plus prestigieuses, la **tentation d'éliminer en fin de 1^{ère} année les élèves de niveau plus modeste** peut se manifester. La pratique de telles

éviations serait d'autant plus inadmissible que cette filière d'enseignement supérieur sélectionne ses élèves parmi les meilleurs bacheliers. Ainsi la quasi-totalité des élèves de 1^{ère} année de CPGE qui ne serait pas admis en 2^{ème} année pour la simple raison que leur réussite ne serait pas comptabilisée dans les classements établis par les médias, serait tout à fait capable d'intégrer une autre Grande Ecole, peut-être moins prestigieuse que celles prises en compte par la presse, mais tout de même capable de lui donner en trois ans une excellente formation professionnelle de niveau bac + 5 (Master 2) débouchant rapidement sur l'emploi !

L'information des candidats à une CPGE et de leurs familles par les classements établis par les médias sur les seuls résultats aux concours des élèves de 2^{ème} année présente par ailleurs au moins **deux autres inconvénients** :

D'une part, **elle sous-estime les motivations réelles et l'ancrage régional des candidats** : un étudiant est tout à fait capable de refuser d'intégrer une grande école comptant dans ces fameux classements pour préférer une école considérée comme « moins prestigieuse » parce qu'elle lui paraît plus intéressante, plus conforme à ses aspirations, ou parce qu'elle est située dans une région plus attirante. Ce choix personnel, qui n'est en aucun cas lié à un manque d'efficacité de son lycée, serait pourtant interprété comme tel puisqu'il aurait pour conséquence de faire baisser le classement de son établissement dans les publications de la presse qui ne prennent en compte que les intégrations effectives dans les grandes écoles et non les réussites aux concours !

Enfin d'autre part, **elle favorise, en filière scientifique, les établissements ayant beaucoup de classes de très haut niveau dites " classes étoilées"** qui réussissent forcément mieux les concours les plus difficiles, sans pour autant prouver l'efficacité de leur cursus à partir de la première année de prépa puisque nombre de leurs élèves qui n'avaient alors pas obtenu les résultats nécessaires pour passer en « classe étoilée » soit sortaient du système CPGE malgré l'excellence de leur parcours scolaire dans le secondaire, soit étaient admis dans d'autres établissements en classe non « étoilée », c'est-à-dire de niveau globalement inférieur.

Que dire encore de la pertinence des classements ainsi publiés quand on sait que, dans ces filières scientifiques, les réussites aux concours des Ecoles Normales Supérieures qui, on le sait, recrutent ses élèves parmi les plus brillants candidats, ne sont pas comptées ! Ainsi si un élève reçu à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale Supérieure choisit d'intégrer la première, il contribue à améliorer le classement de son lycée, s'il choisit la seconde, il le fait baisser....

La nécessité d'une bonne qualité de l'information donnée aux candidats à une CPGE et à leurs familles est d'autant plus importante qu'ils peuvent choisir librement leur établissement sur l'ensemble du territoire, car **les lycées ayant des classes préparatoires ne sont pas sectorisés** comme le sont les seconds cycles des lycées (même s'il paraîtrait plus logique que, pour un lycée à CPGE donné, une priorité de recrutement soit accordée aux élèves ressortissant de son Académie !).

2 - de mettre à la disposition des responsables du système éducatif des outils de pilotage des lycées à classes prépas.

Ainsi au lieu de considérer les seuls taux bruts de réussite des élèves de 2^{ème} année de

CPGE aux concours, il conviendrait d'étudier :

- les **taux de passage des élèves de 1ère année en 2ème année de CPGE**,
- les **taux d'accès des élèves de 1ère année à une Grande Ecole au sein du même lycée** à classes préparatoires,
- ainsi que les **taux de redoublement des élèves en 2^{ème} année**, en comparant les « taux bruts » observés aux « taux attendus » prenant en compte, en particulier, **le niveau scolaire des élèves recrutés** (cf. **leurs résultats au bac**) et **leur origine sociale**, à l'instar de la procédure suivie pour établir les indicateurs de résultats des seconds cycles des lycées.

Si la performance des lycées à CPGE était évaluée à partir de tels indicateurs, les taux de passage en 2ème année augmenteraient certainement dans la mesure où le fait que chaque élève de 1ère année ne passant pas en 2^{ème} année, qui serait donc exclu de CPGE, aurait pour conséquence de faire baisser la perception de l'efficacité de l'établissement. **Une telle évolution est fortement souhaitable vu le fort degré de sélection des élèves à l'entrée en classe préparatoire : le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année de CPGE devrait en effet être la norme.**

L'accroissement des passages en 2^{ème} année présenterait aussi l'intérêt de diminuer les possibilités qu'ont les établissements, considérés comme les plus attractifs actuellement, de recruter à ce niveau de très bons élèves de première année issus d'autres établissements, ce qui a pour conséquence d'« étêter » ces derniers. **Les changements de lycée à l'entrée de 2^{ème} année de CPGE devraient relever d'une procédure exceptionnelle.**

Une telle augmentation de ces taux de passage, tout à fait justifiée vu le très haut niveau des élèves recrutés en CPGE, répondrait aussi au **souci légitime d'une gestion plus efficiente des moyens importants mis à la disposition des lycées ayant des classes préparatoires.**

L'efficacité de certains établissements, entre autres de province, pourrait ainsi être **mieux reconnue grâce à la publication de tels indicateurs**, ce qui devrait éviter qu'un nombre aussi important de familles se sentent comme aujourd'hui **obligées, pour permettre à leurs enfants de réussir au plus haut niveau**, de s'en séparer en les envoyant dans un établissement éloigné de leur domicile, effectuant pour cela d'**importants sacrifices tant financiers qu'affectifs**, et ce, au détriment d'un aménagement plus équilibré de notre territoire national.

La création de tels indicateurs compléterait heureusement les deux grandes initiatives déjà prises ces dernières années pour rendre plus efficace le fonctionnement de **l'enseignement supérieur français qui a la spécificité de comporter deux voies d'excellence**, les universités et les classes préparatoires, qui doivent savoir œuvrer en complémentarité et en cohérence :

La procédure « **Admission Post-Bac** » (APB) d'affectation de presque tous les étudiants de première année par Internet a tout d'abord permis une plus grande lisibilité des différentes voies d'enseignement supérieur et un meilleur remplissage des classes de CPGE sur l'ensemble du territoire (même si elle a renforcé encore la qualité du recrutement des lycées les plus prestigieux). Elle a aussi été à l'origine d'un dialogue fructueux entre les universités

et les lycées à classes préparatoires qui avaient tendance à s'ignorer ou à se jalouser, favorisant entre ces deux systèmes des rapprochements bénéfiques.

L'objectif de **l'ouverture sociale des filières sélectives** a ensuite été l'occasion de rappeler qu'à l'origine des Grandes Ecoles, il y avait bien la volonté de sélectionner les futurs responsables de notre société non sur des critères liés au milieu de naissance des prétendants, mais sur la base des mérites dont ils auraient effectivement fait preuve. C'est en effet de l'observation effectuée en Chine au XVIII^{ème} siècle par les jésuites du mode de sélection des mandarins que sont nées nos premières Grandes Ecoles. Et il est réconfortant pour nous de constater la reconnaissance du bien fondé de ce système à l'occasion du retour aux sources auxquelles nous contribuons actuellement en recréant des filières du style CPGE et Grandes Ecoles à Shanghai et à Pékin.

Ouvrir socialement les CPGE est bien une nécessité à réussir prioritairement, et ce, pour au moins deux raisons :

C'est d'abord une **question de justice**. Pourquoi les élèves brillants et méritants issus des milieux défavorisés seraient-ils exclus des filières d'excellence ? N'avons-nous pas le devoir de leur donner l'accompagnement leur permettant de faire la preuve de leurs compétences ? Cette conception de la mise en œuvre de l'ouverture sociale se fondant sur la reconnaissance des mérites est bien plus respectueuse de ces jeunes que la méthode des quotas qui laissera toujours l'impression désobligeante à ceux qui en ont bénéficié qu'ils ont profité d'une dérogation justifiée par leur seule appartenance à un groupe social... **Concrètement comment procéder autrement pour réussir l'ouverture sociale désirée ? Par exemple, en donnant la priorité à un boursier par rapport à d'autres candidatures dont le niveau scolaire est estimé équivalent. C'est en appliquant ce critère de préférence que beaucoup de lycées à CPGE ont réussi à atteindre l'objectif fixé de 30% de boursiers dans leurs classes.**

C'est aussi une **question d'efficacité**, notre société ayant tout à gagner du sang neuf apporté par l'arrivée de ces jeunes diplômés issus de la diversité dans les différentes instances dirigeantes de notre société.

Des efforts devaient en effet être réalisés pour effectuer cette indispensable ouverture et ils ont déjà été en partie faits, même s'ils doivent encore être poursuivis. Mais pour que cette ouverture sociale puisse s'étendre encore davantage, les responsables de notre système éducatif ne devraient pas solliciter uniquement les proviseurs de lycées à classes préparatoires car c'est tout long de leur parcours scolaire que les jeunes issus des milieux défavorisés sont peu à peu exclus de notre système scolaire. Le nombre de boursiers en CPGE est forcément contraint par celui des boursiers scolarisés en classe de terminale ! **C'est donc bien avant, c'est-à-dire au moins dès le collège, si ce n'est dès le primaire, qu'il faut veiller à préparer l'ouverture sociale désirée dans l'enseignement supérieur.**

Ainsi, après la mise en œuvre de la procédure de recrutement APB en 2002 et l'ouverture sociale des CPGE conduite avec des objectifs chiffrés depuis 2008, **la création d'indicateurs de résultats pour les établissements à CPGE** constituerait une nouvelle étape dans la modernisation du fonctionnement des classes préparatoires. La qualité de l'information donnée sur ces filières aux futurs élèves de CPGE et à leurs familles y gagnerait. Les professeurs des classes préparatoires ainsi que les responsables des

rectorats et du ministère, sans oublier les proviseurs de ces lycées, auraient alors à leur disposition de nouveaux outils de pilotage pour en améliorer le fonctionnement.

Enfin **pourquoi ne pas envisager la généralisation de cette démarche d'évaluation aux Universités et aux Grandes Ecoles**, quitte à créer des indicateurs mieux adaptés à leur situation spécifique ? A l'évidence, de tels indicateurs contribueraient à une plus grande transparence et à plus grande efficacité du fonctionnement de notre système d'enseignement supérieur.

Propositions pour une nouvelle communication de l'APLCPGE

Réunion de travail du 9 mai 2012 à Reims avec Dominique Montagne, Sylve Gautier, Jean-François Guipont (absents empêchés : Christiane Borredon, Gisèle Tarnot, Yannick Loiseau)

Objectif : Redéfinir la communication de l'association

Nous sommes tous les trois convaincus de la nécessité de renforcer la communication de l'association, mais également conscients du travail important à fournir par les acteurs, travail qui doit être compatibles avec les fonctions de ceux-ci lorsqu'ils sont encore en activité. Les propositions qui sont avancées dans ce compte rendu tiennent compte de ce paramètre. Nous avons aussi souligné la nécessité de la réactivité des auteurs d'articles à paraître dans les bulletins : ceux-ci doivent impérativement s'engager à les fournir au rédacteur du bulletin dans des temps compatibles avec le calendrier adopté.

I – La feuille périodique « A4 »

Sur une proposition de Sylve Gautier : publication périodique, tous les 1ers lundi de chaque mois, d'octobre à juin d'une feuille format A4 d'informations aux adhérents, avec de simples titres de rubrique, et des renvois par lien internet pour les contenus. La présentation de la feuille devra se rapprocher de celle de la page de couverture du bulletin, afin de conserver la même « charte graphique » si possible.

Propositions de contenus :

- vie de l'association
- nos partenaires (dates des réunions concernant l'association avec écoles de commerce,...)
- Textes remarquables du BO ou articles intéressants
- « A savoir » (actualité,...)

Calendrier de constitution du A4 et de son envoi

- envoi des contenus à Sylve (qui constituerait la feuille) le mercredi avant la parution, à 16h au plus tard
- validation par le président le vendredi ou le samedi
- le « A4 » arrive le lundi avant 10h chez J-F Guipont qui le diffuse par mail pour 12h (prévoir une autre personne pour la diffusion si J-F Guipont est empêché le lundi de l'envoi)

II – Le bulletin

Nous suggérons 5 bulletins dans l'année scolaire :

B1 : 8 octobre : bulletin de rentrée, avec dates du congrès et thématique (si possible)

B2 : 25 novembre : préparation du congrès (thème, intervenants, inscription,...)

B3 : 8 ou 15 février : compte – rendu du congrès (ne pas attendre trop longtemps après le congrès pour livrer ce compte rendu)

B4 : 8 mai : perspectives et infos

B5 : 25 juin : bulletin éventuel de fin d'année en fonction de l'actualité et de l'impact du A4

Une idée de rubrique complémentaire : une interview de personnalité (président CGE, directeur DAC, autre haut-responsable,...) dans chaque bulletin, sans obligation cependant,

en fonction des opportunités et de l'actualité. Forme recommandée de cet interview : suite à une rencontre orale avec la personnalité, en déduire 4 ou 5 questions à lui proposer, et auxquelles la personne répond ensuite par écrit.

Question de la diffusion du bulletin aux personnalités extérieures à l'association

Point déjà débattu et pas tranché. Dominique Montagne signale le risque que ces personnalités diffusent le bulletin largement aux adhérents de leur organisme, ce qui n'est pas souhaitable, car alors nos propres adhérents s'interrogeraient sur la nécessité de rester à l'APLCPGE, pouvant obtenir l'intégralité du bulletin par une autre voie. Il faudrait que les personnalités destinataires s'engagent à la confidentialité, sans pour autant bien sûr s'interdire de citer tel ou tel extrait du bulletin dans leurs publications.

J-F Guipont pose la **question de l'accès aux dépêches de l'AEF**, source importante d'information. En l'absence d'abonnement de l'APLCPGE à l'AEF (beaucoup trop cher), il faudrait que le rédacteur du bulletin puisse néanmoins recevoir les dépêches, c'est-à-dire faire partie d'une liste d'abonnés (l'idée du co-abonnement avec d'autres associations UPS, APHEC, CGE,...avait été évoquée au dernier bureau du 11 avril mais pas tranchée). Importante question à suivre rapidement.

III – Site internet (reprise des suggestions de Yannick Loiseau)

Nous sommes bien d'accord sur l'évolution à envisager, mais là encore, pour toutes les propositions faites, ce sera une question de temps disponible pour le responsable du site. Dominique compte poursuivre le suivi du site, et avec sa retraite devrait pouvoir s'y consacrer davantage, mais nous affirmons qu'il faudra plusieurs personnes pour s'occuper du site dans la configuration future qu'on souhaite lui apporter.

Nous pensons que le « A4 » devrait inciter davantage d'adhérents à aller consulter le site qui devra être approvisionné des textes auxquels renvoient certains liens.

Nous sommes pour le moment défavorables à la suggestion de « courriers et réactions » (forum), car la tâche de suivi (régulation du forum) demande trop de temps et beaucoup de vigilance quant aux contenus.

Sur l'annuaire, il nous paraît impossible d'entrer la carte d'identité de chaque lycée (J-F Guipont signale à ce propos qu'on ne trouve pas facilement les infos sur les sites internet des lycées, il n'y a pas toujours le nom du proviseur, voire le numéro de téléphone ! De plus APB met à disposition une banque de données remarquable qu'on ne pourra pas égaler vu nos moyens).

L'interactivité des adhérents avec leur fiche annuaire devrait être possible, en revanche le règlement de la cotisation en ligne a un coût et complexifie la comptabilité si elle s'ajoute au règlement par chèque.

Dominique Montagne
Sylve Gautier
Jean-François Guipont

Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.

Conformément à l'article 4 des statuts, ce Conseil d'Administration de l'APLCPGE est élu pour deux années jusqu'à l'élection d'une nouvelle instance par l'Assemblée Générale de janvier 2013. Il est composé comme suit :

Nom	P/PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
BAUDEN Philippe	P	LILLE	LILLE	FAIDHERBE	03 20 60 50 00	philippe.bauden@ac-lille.fr
BECHERAND André	P	AIX-MARSEILLE	AIX-EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	04 42 17 14 00	andre.becherand@ac-aix-marseille.fr
BIANCO Joël	P	RENNES	RENNES	CHATEAUBRIAND	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
BORREDON Christiane	P	PARIS	PARIS	CONDORCET	01 48 74 25 95	christiane.borredon@ac-paris.fr
BOUCHAUD Michel	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	michel.bouchaud@ac-bordeaux.fr
BOUVIER Annick	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	annick.bouvier@ac-paris.fr
BROUILLET Hervé	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
CAHN-RABATE Hélène	P	PARIS	PARIS	SAINT-LOUIS	01 53 73 73 00	helene.rabate@ac-paris.fr
CARBAJO Pierre	P	VERSAILLES	MONTRouGE	MAURICE GENEVOIX	01 49 65 65 00	pierre.carbajo@ac-versailles.fr
CAZENAVE Gil	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
COPPÉRÉ Jean-Louis	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
EVENO Philippe	PA	PARIS	PARIS	RODIN	01 55 43 10 00	philippe.eveno@ac-paris.fr
FORESTIER Anny	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	a.forestier@janson-de-sailly.fr
FRIZON Jacques	P	PARIS	PARIS	VICTOR DURUY	01 40 62 31 31	jacques.frizon@laposte.net
GAUTIER Sylve	P	NANCY-METZ	METZ	GEORGES DE LA TOUR	03 87 66 98 35	sylve.gautier@ac-nancy-metz..fr
GUIPONT Jean-François	PAH	PARIS	PARIS	Retraité	06 75 79 54 58	aplcpge@noos.fr
LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	LIMOGES	LIMOGES	GAY LUSSAC	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
LOISEAU Yannick	PA	LILLE	LILLE	FAIDHERBE (Détaché IEP)	03 20 60 50 00	yannick.loiseau@ac-lille.fr
MATTONE Alain	P	LYON	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	04 77 43 12 05	alain.mattone@ac-lyon.fr
MONTAGNE Dominique	P	REIMS	REIMS	JEAN JAURES	03 26 40 22 50	dmontagne@ac-reims.fr
PILET François	P	NANTES	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
SOUDJIAN Guy	P	NANTES	LE MANS	MONTESQUIEU	02 43 76 93 20	ce.0720029r@ac-nantes.fr
SUDRIES Jean	P	LYON	BOURG EN BRESSE	LALANDE	04 74 23 63 55	jean.sudries@wanadoo.fr
TOBATY Annie	P	BESANCON	BESANCON	VICTOR HUGO	03 81 41 98 88	annie.tobaty@ac-besancon.fr
TOUSSAINT Loïc	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOICHE	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com
TRESPEUX Jean-Paul	P	CLERMONT	CLERMONT	BLAISE PASCAL	04 73 98 26 50	jean-paul.trespeux@ac-clermont.fr
VALLAT Joël-H.	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
VAUJANY Alain	P	BORDEAUX	PAU	LOUIS BARTHOU	05 59 98 98 00	pr.0640055m@ac-bordeaux.fr

Le bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Elu au Conseil d'Administration du samedi 15 janvier 2011

BECHERAND André (1)	GAUTIER Sylve (2)
BIANCO Joël	GUIPONT Jean-François (Secrétaire-adjoint)
BORREDON Christiane	LE BLOA -TARNOT Gisèle (Trésorière)
BOUCHAUD Michel (Président)	LOISEAU Yannick (Trésorier-adjoint)
CORRE Patrice (Vice-Président)	MATTONE Alain
FORESTIER Anny	MONTAGNE Dominique (Secrétaire)

En appui au secrétaire et au trésorier actuels, le Bureau a désigné en son sein deux nouveaux collègues, pour ces deux fonctions :

(1) : Trésorier

(2) : Secrétaire

Par ailleurs, en plus des 12 membres statutaires, le Bureau s'est élargi à 3 nouveaux collègues du Conseil d'Administration, membres associés :

François PILET
Joël-H VALLAT
Alain VAUJANY

Membres de ce nouveau bureau plus particulièrement en charge des missions suivantes :

Ouverture sociale : Patrice CORRE, Jean-François GUIPONT, Yannick LOISEAU

**Incidences de la réforme des lycées,
relations avec les collectivités** : Joël BIANCO

L'international : Alain MATTONE, Joël-H VALLAT

Nouveaux adhérents : Christiane BORREDON

Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Liste mise à jour suite au CA du 6 juin 2012 (page 15)

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	VERGER Thierry	P	04 91 18 92 13	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	HENRI MARTIN	ST-QUENTIN	MEITINGER Guy-Roger	P	02 23 06 38 38	ce.0020048s@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	TOBATY Annie	P	03 81 41 98 88	annie.tobaty@ac-besancon.fr
BORDEAUX	RENE CASSIN	BAYONNE	AUBRY Jean	P	05 59 58 42 00	ce.0640010n@ac-bordeaux.fr
CAEN	MALHERBE	CAEN	DRIS-VALETTE Martine	P	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	TRESPEUX Jean-Paul	P	04 73 98 26 50	jean-paul.trespeux@ac-clermont.fr
CRETEIL						
DIJON	CARNOT	DIJON	CAHN-RABATE Hélène	P	03 80 68 63 00	helene.rabate@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	MATTONE Alain	P	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	GERVILLE REACHE	BASSE TERRE	MORVANY Alain	P	05 90 81 16 27	ce.9710002a@ac-guadeloupe.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	BECKRICH François	P	03 20 60 50 00	fbeckrich@hotmail.com
LIMOGES	EDMOND PERRIER	TULLE	GANNET Gérard	P	05 55 29 63 00	ce.0190031g@ac-limoges.fr
LYON						
MONTPELLIER						
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	DAUX Chantal	P	05 96 61 50 14	chantel.daux@ac-martinique.fr
NANCY-METZ	GEORGES DE LA TOUR	METZ	GAUTIER Sylve	P	03 87 66 98 35	ce.0572757m@ac-nancy-metz.fr
NANTES						
NICE	CARNOT	CANNES	CORNIL Dominique	P	04 92 99 38 88	ce.0060011e@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	SOUDJIAN Guy	P	02 47 31 01 11	guy.soudjian@ac-orleans-tours.fr
PARIS	PAUL VALERY	PARIS	VUONG Claudine	P	01 44 75 67 70	claudine.vuong@ac-paris.fr
POITIERS						
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	D'ANGELO Maurice	P	03 26 85 00 64	ce.0510031g@ac-reims.fr
RENNES						
ROUEN	JEANNE D'ARC	ROUEN	PETIT Catherine	P	02 32 08 10 00	catherine.petit@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	PIERRE de FERMAT	TOULOUSE	BASTIANELLI Jean	P	05 62 17 30 00	ce.0310038y@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	HOICHE	VERSAILLES	TOUSSAINT Loïc	P	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCÉES À CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (A.P.L.C.P.G.E.)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996 et du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, du 16 janvier 1999 et du 13 janvier 2007 au Lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

1.1 - D'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

1.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement. Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

FICHE D'ADHESION 2012-2013

**Merci aux anciens adhérents de ré-adhérer en
Utilisant de préférence la fiche de ré adhésion pré-remplie qui est
jointe à l'envoi postal de d'un précédent bulletin, sinon utiliser la présente fiche**

**A.P.L.C.P.G.E - Adhésions
Madame Gisèle TARNOT
19 rue de la Couture
17620 SAINT-JEAN D'ANGLE**

NOM : M MME MLLE

PRENOM : Proviseur

--

adjoint

ACADEMIE : honoraire

DEPARTEMENT :

LYCEE_NOM :

LYCEE_VILLE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

C.Postal :..... VILLE_ADR :

TEL. GENERAL :

FAX :

MEL (en script) :.....

--

TEL. DIRECT :

TEL. GSM :

Nø RNE :

REMARQUE :

**Chèque ci-joint : 45,00 € membres actifs
22,50 € Membre honoraire**

Date :
Signature

Le site internet de l'APLCPGE

<http://aplcpge.free.fr>

La page d'accueil

 NOUVEAU Récent ADHERENTS Agenda Coordonnées Commissions Cptes rendus Informations Bulletins Liens Téléchargement Site Ecrire un mel 013539	<p style="text-align: right;">18/07/2011</p> <h2 style="text-align: center;">A.P.L.C.P.G.E</h2> <p style="text-align: center;">Association des Proviseurs de Lycées ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles</p> <p style="text-align: center;"><small>Site testé en 1024 x 768 sur Netscape 4.78 et Internet Explorer 5.0</small></p>	<p>Présentation Statistiques du site SOS - FAQ</p> <p>Difficultés d'accès en ZONE ADHERENTS</p>
	<p>Conventions ECTS</p> <p>A VOIR :</p> <p>MEMOIRE de l'A.P.L.C.P.G.E.</p> <p>Associations homologues</p> <p>- Les 254 cordées de la réussite (2010)</p> <p>- Officiel A.P.B. statistiques. 2010</p>	<p style="text-align: center;">Accès en zone adhérents voir nom et mot de passe sur votre carte 2011</p> <p>Futurs adhérents : un contact près de vous : votre correspondant Académique de l'APLCPGE</p> <p style="text-align: center;">ADHESION 2012 : le formulaire.</p> <p style="text-align: center;">BULLETIN N°64 Sommaire.</p>  <p style="text-align: center;">Le rapport d'activité de la Conférence des Grandes Ecoles a été envoyé par voie postale à tous les adhérents.</p>